



Paielement dernier loyer avant départ

Par **pied52**, le **05/08/2008 à 10:28**

Bonjour,rnrnVoici mon problème. J'ai donné mon préavis de départ, qui était prévu le 7 juillet. Le propriétaire m'a demandé si je pouvais éventuellement libérer le logement plus tôt, car cela arrangeait le locataire suivant. Nous nous sommes donc mis d'accord sur une date : 2 juillet. J'ai donc versé le loyer pour les 1er et 2 juillet uniquement. Le propriétaire m'a dit que je devait payer jusqu'à la fin du préavis, c'est à dire jusqu'au 7 juillet. Qui est en tort ?rnl s'est donc permis de rembourser la caution à l'organisme locapass, en déduisant la période "non payée"!rnrnMerci de m'éclaircir à ce sujet...

Par **Tisuisse**, le **05/08/2008 à 14:10**

Vous avez quitté les lieux, vous pouvez prouver que le nouveau locataire est en place avant le 7 juillet, donc laissez dire votre ancien propriétaire.

Par **pied52**, le **05/08/2008 à 14:27**

Oui mais je veux récupérer l'intégralité de ma caution, car il en a gardé une partie.

Par **Tisuisse**, le **05/08/2008 à 14:31**

Vous saisissez une association de défense des usagers et des locataires, genre ADIL de votre

département. Leurs spécialistes vous aideront et vous indiqueront les démarches à effectuer dans ce sens.

Par **pied52**, le **05/08/2008** à **15:13**

Merci, je vais essayer...